



Prévenir le suicide ?
C'est possible !

Depuis le début de l'année, 28 Policiers se sont donnés la mort et pour toute réponse, le Ministre de l'Intérieur crée une cellule « d'assistance et de prévention du suicide » composée de 3 référents :
Une inspectrice générale de l'administration - un psychiatre
-une capitaine de police.
Et un numéro de téléphone 24/24 pour accompagner les policiers en situation de détresse.

Pour l'UNSA Police, le compte n'y est pas. Il faut sortir des effets d'annonce et mettre en œuvre des moyens à la hauteur de la situation et non installer une procédure qui avait été supprimée sans évaluation des résultats (le numéro 24/24 a existé...)

Nous voulons

- *des procédures d'aide et de soutien pour les Policiers en souffrance ainsi que pour les membres de leurs familles.*
- *des moyens utiles à la lutte contre l'isolement et l'exclusion sociale dont peuvent être victimes les Policiers.*
- *un accompagnement psychique adapté et indispensable à la maîtrise des événements difficiles qui rythment trop souvent la vie professionnelle et personnelle des Policiers.*
- *une médecine qui sait imposer le repos nécessaire au Policier « usé », sans souffrir des contraintes de l'opérationnel.*
- *des structures locales de proximité pour l'ensemble des Policiers ayant une vraie capacité de projection en situation de crise et composées de pairs formés.*

Inciter à demander de l'aide, c'est bien.

C'est encore mieux lorsque l'on est en mesure de fournir l'aide adaptée.

C'est encore mieux lorsque le lien de confiance encourage à se confier.

Plus qu'une cellule nationale, nous voulons une structure renforcée par des gradés, des gardiens de la Paix, dont la vocation est de fournir en permanence :

- *Une capacité d'écoute et de compréhension.*
- *Une capacité d'accompagnement personnalisé.*
- *Une capacité de règlement des situations de détresse physique, psychologique, matérielle, financière.*

Cette structure, en lien avec les réseaux de soutien et le médical, doit permettre une synergie des actions et rompre avec le cloisonnement des réseaux.

L'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics.
Au même titre que tout citoyen, le Policier a droit au respect et à la dignité que lui confère notre constitution.

« La personne qui se suicide ne souhaite pas mourir, elle veut arrêter de souffrir »

« Il y a suicide quand la crainte de la vie l'emporte sur la crainte de la mort » Victor Hugo